

RETOUR DES FICHES D'INSCRIPTION

MERCI DE DEPOSER
LES FICHES D'INSCRIPTION AVANT LE
1er JUILLET 2022:

- ♦ À la mairie de l'école fréquentée par votre(vos) enfant(s)
- ♦ Directement à la cuisine centrale , 62 avenue des frênes, Parc Vendée Atlantique
85210 SAINTE HERMINE

APRES LE 1er JUILLET, merci de transmettre vos dossiers seulement à la cuisine centrale, par courrier, par mail ou de les déposer dans la boîte aux lettres du service.

Pour rappel, l'inscription à la cantine est conditionnée au retour de la fiche et à la mise à jour des paiements de cantine des années antérieures.

VOUS TROUVEREZ SUR
LE SITE INTERNET

<http://www.cc-sudvendeelittoral.fr>

- * Les menus des écoles, des maisons de l'enfance de Sainte Hermine et de Luçon, des accueils de loisirs
- * La traçabilité des viandes
- * La liste des allergènes contenus dans les plats chaque semaine
- * Le dossier d'inscription, le Règlement intérieur, l'imprimé SEPA pour le prélèvement automatique



Pour contacter le service de la
Cuisine Centrale :

Tél : 09.67.18.09.35
cuisinecentralesh@sudvendeelittoral.fr

Mme PASQUIER :
Responsable du service
Cuisine Centrale
i.pasquier@sudvendeelittoral.fr

Mme FERRET
Gestionnaire Administrative :
a.ferret@sudvendeelittoral.fr

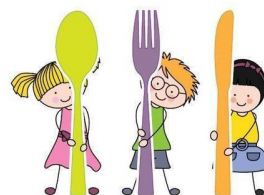


Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SERVICE COMMUN
« CUISINE CENTRALE »

Inscription à la cantine

Année scolaire
2022/2023



Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
107 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
85400 LUÇON Tél : 02.51.97.64.64
www.cc-sudvendeelittoral.fr
Service cuisine centrale

62 Avenue des frênes - Parc Vendée Atlantique
85210 SAINTE HERMINE Tél : 09.67.18.09.35
cuisinecentralesh@sudvendeelittoral.fr

INSCRIPTION

Pour procéder à l'inscription, merci de compléter la fiche d'inscription ci-jointe. Vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) en régulier (4, 3, 2 ou 1 fois par semaine, jours fixes) ou en occasionnel. Il n'y a pas de réinscription automatique. L'inscription des familles est valable par année scolaire.

L'inscription au service sous entend l'acceptation du règlement intérieur qui est téléchargeable sur le site de la communauté de communes.

Toute modification d'inscription doit être signalée le plus rapidement possible au service de la cuisine centrale (cf règlement intérieur)

IMPORTANT :

Chaque famille devra être à jour des paiements dus pour les années scolaires passées, dans le cas contraire l'inscription ne pourra être prise en compte et l'accès à la cantine refusé.

TARIFS

Le conseil communautaire, lors d'une prochaine réunion, fixera les tarifs de repas de la restauration scolaire du service commun « cuisine centrale » pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour mémoire, tarifs à compter du 1er janvier 2022 :

Enfant régulier	Enfant occasionnel	Adulte
3.60 €	3.75 €	5.35 €

Nous demandons aux familles d'être vigilantes en cochant la case correspondant à leur situation (fiche d'inscription point 6). Si nous constatons que des enfants ont été inscrits en réguliers alors qu'ils sont réellement occasionnels, une correction du tarif du repas sera appliquée.

En raison des contraintes du service, les familles doivent inscrire les enfants auprès des personnes en charge du pointage dans les écoles fréquentées par leur (s) enfant(s), **une semaine à l'avance, soit le jeudi** pour signaler les inscriptions ou changement d'inscription de la semaine suivante.

Tout repas commandé est dû par les parents.

En cas d'absence, il est instauré **2 jours de carences.**

FACTURATION

Les factures sont adressées par le Centre des Finances Publiques de Luçon.

Le règlement doit parvenir avant la date limite mentionnée sur la facture au Centre des Finances Publiques, 20 Rue des Blés d'Or 85400 LUÇON.

En cas de difficulté de paiement, veuillez prendre contact avec le service de la cuisine centrale qui vous orientera vers les services d'aide. Vous pouvez également contacter le Trésor Public afin de mettre en place un échéancier.

SYSTÈME DE PAIEMENT

- Soit par prélèvement automatique : pour les nouvelles demandes, vous devez contacter le service de la cuisine centrale pour demander un imprimé SEPA à compléter et à retourner accompagné d'un RIB, par mail ou par courrier à la cuisine centrale. L'imprimé est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.
- En espèces dans la limite de 300 euros, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur impot.gouv.fr/portail/paiement-proximite) muni obligatoirement de la facture.
- Par chèque ou virement bancaire auprès du Centre des Finances Publiques de Luçon.
- Ou sur le site internet www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations indiquées sur la facture.

IMPORTANT :

EN CAS DE NON RETOUR DE LA FICHE D'INSCRIPTION
LE TARIF LE PLUS ELEVE SERA APPLIQUE

MENUS

Les menus sont affichés dans les cantines et les établissements scolaires. Ils sont distribués aux familles tous les 2 mois par le biais des écoles et sont consultables sur le site internet.

Les allergènes contenus dans les plats sont affichés chaque semaine dans les cantines.

Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent être signalés au service de la cuisine centrale. Un projet d'accueil individualisé (P.A.I) doit être mis en place avec le médecin scolaire. (article 3-1 du règlement intérieur)